

SOCIOTEXTE

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

www.sociotexte.org

NUMERO n°06

AVRIL 2020

Les sciences sociales en dialogue

Une perspective plurielle du développement

**Sous la Direction de
Dr DJE Bi Tchan Guillaume**

Maître de Conférences

ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie KONANDRI**, **Professeur titulaire** de Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN**, **Professeur titulaire** de littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné KLOHINWELE**, **Maître de Conférences**, spécialiste d'études africaines anglophones à l'Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Comité scientifique

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)†
- Prof. FONKOUA Romuald (Université de Paris IV, Sorbonne nouvelle, France)
- Prof. HALEN Pierre (Université de Metz, France)
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada).

Membres de la rédaction :

- Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
- Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
- Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)
- Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
- Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)
- Dr Konaté Siendou (Université Félix Houphouët-Boigny, Ontario, Anglais)
- Dr Koné Klohinele (Université Félix Houphouët-Boigny, Anglais)
- Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
- Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
- M. Dobra Aimé (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes)
- M. Gbazalé Raymond (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes).

Sommaire

DJE Bi Tchan Guillaume & TAHE Djibomin Fidel.....	1
Prise en charge des maladies chroniques et réponse du système sanitaire : Analyse de cas des patients insuffisants rénaux, hypertendus et diabétiques suivis aux CHU de Cocody et de Bouake (Côte d'Ivoire)	
NIAMKE Jean Louis.....	22
Examen de quelques problèmes théoriques et pratiques dans la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire	
N'GUESSAN Koffi Jean Jacques & N'GUESSAN Manouan.....	35
Restructuration familiale à l'épreuve de l'insuffisance rénale chronique	
ADINGRA Tano Kouadio, BAH Mahier Jules Michel & TOH Alain.....	46
Rapport au pouvoir et mécanismes de gestion des ressources naturelles en pays Agni : <i>cas des Agnibini des Sous-préfectures de Kouassi-datekro et de Boahia</i>	
TRA Bi Boli Francis.....	59
Analyse sémantique des messages publicitaires sur les marques de cigarettes à Abidjan (Côte d'Ivoire)	
Séhi Bi Tra Jamal, Zégbé Lou Ange Charlene & Dizo Bi Bouikalo Armand.....	71
Jeux et enjeux de l'épargne informelle dans les marchés Gouro à Abidjan : une analyse à partir des pratiques tontinières dans les marchés de COCOVICO et de COMAGOA	
Léon Koffi EZOUAH.....	88
La Vie entre droit naturel, liberté et politique chez Thomas Hobbes	
Bi Tra Isidore TRA & Bouaké BAMBA.....	99
Aspects développementaux des stratégies de résolution de problèmes chez des enfants d'Abidjan issus de milieux socio-économiques différents	
KRA Yawa Nathalie.....	111
Participation au budget familial au sein des couples à Cocody (Abidjan Côte d'Ivoire)	
BEDE Achoua Viviane Epse MOBIO.....	125
Inadéquation entre les activités réalisées et l'objectif poursuivi comme facteur de la non insertion des bénéficiaires du (FSE/THIMO)	
EKOUN Ahou Epiphanie.....	136
Non priorisation de l'allaitement maternel exclusif chez les nourrices de 18 à 35 ans à Bingerville	
SOROKolotcholoma Issouf.....	148
Flexibilité cognitive et performances scolaires chez des élèves ivoiriens du premier cycle	

Avant-propos

La science vise à la fois la construction et la diffusion d'un corps de connaissance. Le sujet humain qui possède la connaissance se développe. Il passe d'un sujet inapte à un sujet expert dans la résolution des problèmes auxquels il fait face dans la société. Autrement, le sujet qui sait, contribue substantiellement au développement social ou sociétal. Ainsi peut-on soutenir que le début du développement de la société réside dans la diffusion et la prise en compte des acquis de la science, la connaissance.

La connaissance est toujours connaissance d'un objet, objet humain et ou non humain. Cet objet est multifacial. C'est pourquoi il a toujours été exploré sous différents angles et par différentes disciplines. Mais, est-ce que la pluralité des observations suivant différentes disciplines munies des mêmes caméras suffit pour que l'on arrive à l'objet ? Non, si l'on se réfère à Gaston Bachelard, dans son ouvrage *La psychanalyse du feu*, paru en 1949 aux Editions Gallimard, qui soutient qu'un objet n'est véritablement connu que lorsqu'on a déterminé toutes les conditions de son apparition et de sa disparition. L'objet de connaissance ne saurait être totalement exploré à l'aide des mêmes caméras, assimilables de ce fait à une seule science, à une science isolée. La variabilité des caméras et des types d'appareillage apparaît donc une nécessité, en vue de véritablement connaître l'objet. L'interdisciplinarité s'impose ainsi à la science et aux scientifiques pour un rendement plus élevé dans la construction des connaissances. Et la diffusion de telles connaissances rendrait plus de service à la société.

Les travaux réunis dans ce numéro de la revue SOCIOTEXTE s'inscrivent dans cette logique d'interdisciplinarité. Ils sont issus des observations de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie, de la criminologie, de la philosophie et des Lettres modernes, et abordent des thématiques aussi diverses que variées, notamment les maladies chroniques, le travail des enfants, le tabagisme, les stratégies de résolution de problèmes chez les enfants, l'allaitement maternel, le rapport entre la liberté et la politique, etc.

Dr DJE Bi Tchan Guillaume
Maître de Conférences
Universités Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, CI)

EXAMEN DE QUELQUES PROBLEMES THEORIQUES ET PRATIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE

NIAMKE Jean Louis

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Résumé :

Cette recherche s'est proposé d'examiner les problèmes théoriques et pratiques que pose la lutte contre le travail des enfants dans les exploitations familiales ivoiriennes. Il s'est agi, à partir d'entretiens individuels et de groupe avec des acteurs relevant de différentes catégories sociales, et des témoins privilégiés pouvant fournir des données d'opinion et de fait en rapport avec le sujet, de faire une critique de l'approche utilisée par les organisations internationales pour rendre compte du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Les résultats obtenus indiquent d'une part que le travail des enfants dans les unités familiales est perçu par les communautés rurales comme une forme d'apprentissage, d'éducation et de développement d'habiletés pour une meilleure insertion sociale des enfants. Le besoin de socialisation apparaît alors comme le seul facteur déterminant du travail domestique des enfants dans l'unité familiale. D'autre part, l'approche internationale du travail des enfants repose sur un modèle ethnocentrique. Ceci fonde toute la difficulté quant à l'opérationnalisation du concept qui devient problématique lorsqu'il est appliqué à l'étude de situations étrangères au contexte occidental duquel sa définition est issue.

Mots-clés: enfant, travail des enfants, socialisation, organisation internationale, milieu rural.

REVIEW OF SOME THEORETICAL AND PRACTICAL PROBLEMS IN THE FIGHT AGAINST CHILD LABOR IN IVORY COAST

ABSTRACT

This research has attempted to examine the theoretical and practical problems of combating child labor in Ivorian family farms. It was based on individual and group interviews with actors from different social categories, and privileged witnesses who could provide opinion and fact data related to the subject, to make a critique of the subject. Approach used by international organizations to report on child labor in Côte d'Ivoire. The results obtained indicate that child labor in family units is perceived by rural communities as a form of learning, education and skills development for a better social integration of children. The need for socialization appears to be the only determinant of domestic child labor in the family unit. On the other hand, the international approach to child labor is based on an ethnocentric model. This is the basis for the operationalization of the concept, which becomes problematic when it is applied to the study of foreign situations in the western context from which its definition is derived.

Keywords: child, child labor, socialization, international organization, rural environment.

INTRODUCTION

Le travail des enfants est devenu de nos jours un fléau des temps modernes. Il est au centre de divers projets de recherche et une multitude de livres et d'études sont parus sur le sujet (Schlemmer, 1996 ; Bonnet, 1998 ; Manier, 2003 ; OIT, 2004 ; Manghardt, 2006 ; UNICEF, 2008 ; Derrien, 2008).

En effet, plus d'une vingtaine d'années après l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CDE)¹ par l'Assemblée générale des Nations-Unies, la lutte contre ce phénomène a gagné en puissance et en visibilité (Leroy, 2009). Autrefois considéré comme une poche d'exploitation ciblée et restreinte que la marche du développement aurait tôt fait de résorber, le travail des enfants est aujourd'hui perçu comme un phénomène social global difficilement surmontable. Cela, tant en raison de son ampleur que de sa complexité. Le travail des enfants est un problème qui dépasse les seuls enfants. C'est un phénomène multidimensionnel qu'il est difficile de séparer de ses composantes économiques, sociales ou culturelles (Niamké, 2008 ; 2013).

L'intérêt sans précédent que la communauté internationale lui accorde depuis les années 1990 a débouché sur des résultats significatifs, dont l'adoption le 17 juin 1999 de la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, et l'émergence d'un mouvement mondial contre le travail des enfants (Invernizzi, 2003). Ainsi, un consensus s'est fait jour sur la condamnation de l'exploitation des enfants travailleurs. La convergence des efforts et la recherche d'actions concertées sont des évolutions positives à souligner. Cependant, la charge émotive et la connotation morale qui continuent à habiter cette réflexion masquent la complexité du problème (Derrien, 2008).

En Afrique de l'Ouest, par exemple, à la fin des années 1990 et au tout début des années 2000, le problème du travail des enfants va se révéler avec une acuité nouvelle surtout dans le secteur de la production du cacao. Des médias vont mettre à jour la traite et le trafic d'enfants, contraints de travailler dans des conditions d'exploitation dans les fermes cacaoyères (PPSSTE, 2007).

Concernant la Côte d'Ivoire, ces phénomènes vont défrayer la chronique à partir de 1998 suite à la parution d'articles de presse² sur les conditions de vie d'enfants maliens travaillant dans des plantations de café et de cacao. Porté désormais à la connaissance du grand public et fortement réprouvé par la communauté internationale, le phénomène du travail des enfants dans les exploitations cacaoyères ivoiriennes fait dès lors l'objet d'une réelle préoccupation du gouvernement ivoirien, des organisations internationales et bilatérales, des ONG, des professionnels de la filière café-cacao, mais également au niveau de la sous-région ouest-africaine. Il s'agit en effet d'un enjeu crucial pour la Côte d'Ivoire, celui de la préservation de l'accès de son cacao au marché américain qui accueille plus de 30% des exportations annuelles (PPSSTE, *op.cit.*).

Pour faire face socialement et politiquement à ce problème du travail des enfants dans les exploitations cacaoyères familiales en Côte d'Ivoire, l'Etat a mis en place un cadre juridique et réglementaire, et a entrepris des actions sur le terrain.

Au niveau du cadre juridique et réglementaire, on note au plan international, la ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), le 3 février 2003 ; de la Convention n°138 de l'OIT portant sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, le 3 février 2003 ; de la Convention n°182 de l'OIT portant sur les pires formes de travail des enfants, le 3 février 2003 ; du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à réprimer et à punir la traite des personnes en particulier des

¹ La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant a été adoptée le 20 novembre 1989.

² La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, a été accusée selon les reportages du journal Knight Ridder aux Etats-Unis en 2001 et l'émission de la télévision britannique Channel 4TV « *d'obtenir plus de 90% de sa production par le fruit du travail des enfants* ».

femmes et des enfants, le 6 décembre 2011 ; du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, le 3 août 2011 ; du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 7 septembre 2011, etc.

Au niveau sous régional, pour renforcer la coopération avec les pays de la sous-région, le gouvernement a signé les deux accords que sont l'Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Mali en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants, le 1^{er} septembre 2000, et l'Accord multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants en Afrique de l'Ouest entre la Côte d'Ivoire et neuf autres pays de la sous-région pour renforcer la coopération sous-régionale en matière de lutte contre la traite des enfants, le 27 juillet 2005.

Au plan national, l'Etat a mis en place la Loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ; le Décret n°2005-264 du 21 juillet 2005 fixant les modalités d'application en matière de promotion de la famille, de la femme et de l'enfant de la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ; le Décret n°2006-11 du 23 février 2006 portant organisation du Ministère de l'Intérieur a créé une Sous-direction de la lutte contre le trafic d'enfants et la délinquance juvénile. Elle est chargée de poursuivre et d'arrêter les auteurs de traite des enfants ; le Décret n°2007-449 du 29 mars 2007 portant création du Comité de pilotage du Système de Suivi du Travail des Enfants dans le cadre de la certification du processus de production du cacao ; l'Arrêté n°0074 du 23 septembre 2009 du Ministère de l'Education Nationale modifiant et complétant l'arrêté n°0093 du 2 décembre 2005 portant création et réglementation des centres d'éducatifs communautaires ; l'Arrêté 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'arrêté n°2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans dans tous secteurs d'activité économique, etc.

Au niveau des actions sur le terrain, pour une meilleure connaissance et une prise de conscience accrue du phénomène, le gouvernement et ses partenaires ont intensifié leurs actions en matière de sensibilisation des communautés sur les dangers de la traite et des pires formes de travail des enfants dans la cacao-culture. Cette action repose sur l'hypothèse que les communautés constituent le meilleur rempart pour la protection des enfants contre la traite et les pires formes de travail. Le gouvernement a également mis en place plusieurs programmes d'actions utilisant la sensibilisation communautaire comme moyen de prévention de la traite et des pires formes de travail des enfants. C'est le cas par exemple du Projet Pilote sur le Système de Suivi du Travail des Enfants (PPSSTE) dans la cacao-culture qui s'est déroulée entre 2007 et 2008 dans la Sous-préfecture d'Oumé. Ce projet prévoyait une forte implication des producteurs de cacao et avait pour objectif de traiter les cas avérés de travail abusif et de prévenir la survenue de nouveaux cas. En outre, plusieurs comités locaux de lutte contre le travail des enfants ont été mis en place dans de nombreuses localités. Ces comités mènent des actions de sensibilisation de proximité sur la traite et le travail dangereux des enfants ainsi que sur leur protection, afin d'obtenir l'engagement des dites communautés dans la lutte contre le phénomène. Cependant, en dépit de ces politiques mises en place par l'Etat ivoirien pour résorber le travail des enfants, le problème perdure.

Le présent article qui a pour objectif principal d'examiner les problèmes théoriques et pratiques que pose la lutte contre le travail des enfants dans les exploitations familiales ivoiriennes vise de manière spécifique à : i) traiter de la réalité socioculturelle du travail des enfants dans les

exploitations familiales ivoiriennes ; ii) critiquer l'intervention des organisations internationales contre le travail des enfants en mettant en perspective les concepts de "travail" et d'"enfant" à la lumière de leurs contextes historiques et géographiques d'émergence.

I. METHODOLOGIE

La méthodologie mise en œuvre a consisté à conduire des enquêtes de terrain dans la sous-préfecture d'Oumé. Le choix de cette zone dans la réalisation de cette étude est motivé par deux raisons essentielles. La sous-préfecture d'Oumé est l'une des zones de grande production cacaoyère en Côte d'Ivoire ; elle est marquée par la présence d'Organisations Non Gouvernementales de lutte contre le travail des enfants dans la cacao culture, en l'occurrence la Coopération Ivoir-Allemande (GIZ) qui a fait de cette sous-préfecture, le « Laboratoire » pour dénoncer le travail des enfants dans la cacao culture en Côte d'Ivoire.

Plusieurs outils qualitatifs ont aidé à produire les résultats. Il s'agit des entretiens individuels avec les chefs de ménage et des entretiens collectifs avec les chefferies locales, les Directeurs d'écoles et instituteurs, les comités GIZ de lutte contre le travail des enfants, les associations de femmes, les associations de jeunes, et les groupes d'enfants travailleurs.

Pour traiter les données recueillies, nous avons eu recours à l'analyse de contenu qui est l'ensemble des analyses de texte ou d'énonciation élaborées pour traiter des réponses non immédiatement quantifiables (Durand & Weil, 2006). La procédure comprend généralement la transformation d'un discours oral en texte, puis la construction d'un instrument d'analyse pour étudier la signification des propos (Bardin, 1977). Il convient, en effet, de rassembler des informations parfois ambiguës, incomplètes et contradictoires, d'interpréter les similitudes et les différences entre les répondants et de parvenir à une analyse objective (Andreani & Conchon, 2005).

De façon pratique, le traitement des données qualitatives a consisté à faire un inventaire, puis un tri des informations obtenues à partir des observations et des entretiens en vue de procéder à des classifications et à des recherches de correspondances entre les variables sélectionnées. Ce travail préparatoire a permis de mettre en relation les données sélectionnées et leur contexte de production. En effet, il s'est agi de privilégier l'écoute plutôt que le questionnement, la compréhension et l'analyse en profondeur plutôt que le dénombrement. Ainsi, l'analyse de contenu a suivi trois (3) principales caractéristiques à savoir la retranscription des données contenues dans les différents guides d'entretien, le codage des données, et le traitement des données.

Pour analyser les données recueillies, nous avons eu recours à l'approche systémique qui a permis de saisir l'organisation sociale du travail dans les localités d'enquête et de faire le lien avec les autres systèmes politique, économique, religieux et social qui constituent l'environnement avec lequel le travail des enfants dans les exploitations familiales est constamment en interaction. Ceci traduit son adaptation continuelle aux exigences de l'environnement à travers l'histoire.

II. RESULTATS

Deux principaux résultats ont été obtenus :

- 1) Réalité socioculturelle du travail des enfants dans les exploitations familiales ivoiriennes ;
- 2) Critique de l'intervention des organisations internationales contre le travail des enfants.

II-1. Réalité socioculturelle du travail des enfants dans les exploitations familiales ivoiriennes

En milieu rural ivoirien, le travail des enfants demeure un moyen important de socialisation et d'éducation. Il traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. Le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère. C'est ce que traduit N.-B., Chef de ménage, lorsqu'il s'exprime en ces termes :

« Chez nous, les enfants doivent assurer les petits besoins de la famille, les tâches ménagères et contribuer à la production familiale. Par exemple, comme ici les parents sont tous des planteurs de cacao, vous allez voir beaucoup d'enfants former des groupes pour aller travailler dans les plantations. Il y a aussi les filles qui vont dans la brousse pour chercher fagot, ou bien le soir vers 4 heures [16 heures], elles vont à la pompe ou au puits pour chercher de l'eau. Autant les garçons travaillent aux côtés de leurs pères, les filles aident leurs mères. Ces aides familiales préparent les jeunes garçons et les jeunes filles à se responsabiliser... ».

Quant à O.-N., de l'Association des femmes, elle ajoute ceci :

« Nous faisons grandir les filles, nous les enseignons ; nous faisons d'elles des femmes comme nous. Dès leurs jeunes âges les fillettes restent à l'ombre de leurs mères. Elles ont l'obligation de nous accompagner partout où nous allons et dans toutes les tâches ménagères car elles seront obligées d'accomplir les mêmes tâches plus tard quand elles deviendront femmes. Les femmes apprennent donc à leurs filles à avoir des habitudes de respect, de reconnaissance, d'obéissance, d'effacement. Elles apprennent la vertu de chasteté, de justice et de soumission. Grâce au concours de toutes les femmes du village, les filles reçoivent leur éducation de futures épouses et mères. On leur apprend toute une série d'enseignements propres aux femmes, des légendes, des proverbes, des remèdes et panacées habituels en usage dans la famille, des devinettes, des chansons, etc. Ceci doit les préparer à se comporter comme il le faut dans la cour « étrangère » qui sera celle de leurs futurs maris... ».

A travers ces discours, on constate que le travail des enfants en milieu rural ivoirien s'inscrit dans le cadre des droits et obligations entre les membres d'une même communauté. Dans un cadre de relation entre générations, c'est la tradition qui donne le pouvoir aux parents qui élèvent leurs enfants et investissent dans leur éducation. Ces investissements leur permettent de revendiquer un droit sur le rendement de leurs enfants. Selon cette conception, l'enfant constitue un bien d'investissement pour ses parents et cela peut donner des droits aux parents sur ses rendements futurs.

La société ivoirienne est caractérisée par une pluralité particulièrement grande de normes. En fait, l'âge détermine le statut social, qui en retour, fixe les rôles qui lui correspondent. Ainsi, l'essentiel des tâches domestiques et sociales revient aux enfants et aux jeunes tandis que les vieux s'occupent de la théologie, de la morale, du droit et de la politique. Dans cette société, plus on vieillit plus on a de droits sur les enfants et les obligations sur ces derniers dans le présent leur garantissent des droits dans le futur. Ce modèle conduit à penser qu'il y a un processus de négociation entre parents et enfants pour la répartition des droits et obligations.

Dans ce contexte, les enfants doivent travailler dans les exploitations familiales ou aider leurs parents. En contrepartie, ils auront différentes formes d'assurance, entre autres l'obtention de femmes à épouser, de logements ou de terre à cultiver. De ce fait, chaque enfant est amené à soutenir ses parents dès l'instant où il prévoit un grand besoin du soutien familial dans l'immédiat ou dans l'avenir. En témoignent les propos suivants de G.-B., Notable :

« Chez nous, le respect des normes est une obligation. Les institutions au niveau du village sont rigides dans ce sens. Un enfant mérite d'être traité comme un humain avec tous ses droits. L'enfant est traité comme un être social au même titre que l'adulte. Nos normes prévoient de ne pas violer les droits et les devoirs des enfants. Il y a des gens qui pensent que comme nous les envoyons faire certains travaux dans les plantations, nous sommes en train de les réduire à l'esclavage. C'est faux. Ce que nous considérons comme travail et qui doit être combattu, c'est quand un enfant quitte sa

communauté, son village pour aller travailler dans une autre communauté, dans un autre village et faire fortune. Chez nous, ce n'est pas le cas. Le travail des enfants est une simple initiation à la vie dans notre société. On éduque les enfants à aimer le travail afin de les insérer dans le circuit social. Aussi, en tant que futurs héritiers des plantations de leurs parents, les enfants, je veux dire ceux qui ont au moins douze ans, doivent être initiés au travail de la terre. C'est très important pour nous, pour les familles et pour les enfants eux-mêmes. Chez nous, les enfants doivent participer à la vie de la communauté, à la vie du village...».

Ce discours est appuyé par celui S.-M., enfant travailleur, qui affirme ceci :

« Dès le bas-âge, on inculque aux enfants les manières de saluer, les formules de politesse, les formules langagières, les comportements admis en société ou décriés dans la société. Au-delà de ces manières de se comporter, on nous apprend aussi le savoir-faire à travers le travail. Ce peut être les travaux ménagers comme les travaux agricoles. On nous apprend tout ce qui est indispensable à leur survie dans la famille...».

A travers ces deux discours, il ressort qu'en milieu rural ivoirien, la famille, est avant tout, un lieu d'amour où s'exercent les premières solidarités. C'est au sein de leurs familles que les enfants font l'apprentissage de leurs droits et de leurs devoirs, même si cet apprentissage dépend tout particulièrement de la diversité des familles. C'est dans ce cadre et dans cette diversité que les enfants et les adultes de demain acquièrent des repères et des valeurs qui fondent leur société, même si d'autres acteurs extrafamiliaux contribuent également à leur socialisation. C'est enfin le cadre où se croisent trois, voire quatre générations avec leurs apports, leurs capacités et leurs charges propres.

II-2. Critique de l'intervention des organisations internationales contre le travail des enfants

La conception du travail est historiquement et culturellement conditionnée et, quiconque essaie de transposer cette notion dans un autre contexte, se rendra bien vite compte de son inadéquation aux réalités qu'il observe. Cette absence de réflexion et de déconstruction critique explique l'inadéquation de nombre d'actions entreprises en matière de lutte contre le travail des enfants puisqu'il s'agit dès lors plus de jugements suivis de transpositions de modèles ethnocentriques que de prise de distance critique et d'actions appropriées aux réalités locales rencontrées. Il nous paraît donc opportun de proposer une déconstruction du concept de "travail", afin d'en montrer les limites et de sensibiliser le lecteur aux valeurs implicites qui le sous-tendent.

II-2-1. Déconstruction du concept de travail

Le concept travail est originellement défini, par la sociologie du travail, comme l'« *ensemble des actions que l'homme, dans un but pratique, à l'aide de son cerveau, de ses mains, d'outils ou de machines, exerce sur la matière, actions qui, à leur tour, réagissant sur l'homme, le modifient* » (Friedmann, 1961, p.12).

Cette définition met en avant le rapport interactionnel entre l'activité effectuée et l'identité de l'individu qui l'effectue. Il y a également une idée de domination de l'homme sur la nature dans la mesure où l'action humaine a pour but la transformation de données naturels en productions humaines. Ces productions doivent, en outre, avoir un caractère utile. Enfin, le travail se différencie de la simple action humaine dans le sens où le premier implique une contrainte. Cette dernière peut être librement consentie, comme dans le cas d'un artiste qui se soumet lui-même à une forme de discipline visant à réaliser son tableau ou sa sculpture par exemple. Il s'agit alors pour employer le mot de Friedmann (*idem*), de « *contrainte interne* ». Elle peut également représenter une forme d'exploitation, lorsque l'injonction est imposée de l'extérieur. Il s'agit dans ce dernier cas d'une « *contrainte externe* » (pp.14-15).

Si les dimensions de contrainte, d'utilité du produit de l'activité et de transformation par l'homme de données naturels sont importantes, le critère prédominant dans la qualification d'une activité comme étant ou non du travail réside, pour Friedmann, dans la rémunération ou non de l'activité en question. C'est à ce niveau que nous serions le plus critique par rapport à l'utilité de cette définition car, en ce qui concerne le travail des enfants dans la cacao-culture en milieu rural ivoirien, nombre d'activités des enfants s'effectuent sans pour autant rentrer dans une logique purement économique. En outre, les enfants eux-mêmes n'accordent pas tant d'importance au critère de rémunération pour valoriser ou non un travail. C'est ce que met par exemple en évidence Invernizzi (2001) dans son étude des enfants de la rue au Pérou. Pour ces enfants, les critères qui qualifient ou non une activité de "travail" sont au nombre de huit. Ce sont les efforts et les risques, l'utilité du revenu du travailleur, l'utilité du produit ou du service fourni, les compétences et les capacités, l'autonomie et l'émancipation, les liens, la productivité et les capitaux et enfin le caractère légitime ou licite du travail. Comme on le voit, le salaire n'est pas l'élément prédominant. Cette définition a l'avantage, contrairement à la précédente, plus occidentale et statique, de ne pas définir le travail à partir de critères externes tels que les traités internationaux ou autres catégories apparemment objectives issues de terreau historique et culturel propre aux pays occidentaux. Mais, elle se base au contraire sur les échanges et définitions mutuelles issues des interactions entre les acteurs directement impliqués dans la pratique considérée.

Il apparaît donc inutile, au vu de ces deux définitions, de vouloir simplement appliquer, à une réalité particulière telle que le travail des enfants dans la cacao culture en Côte d'Ivoire, des définitions ou des cadres déterminés à priori dans un contexte étranger. En effet, chaque acteur a sa vision propre de son activité. Par conséquent, ce qui constitue du "travail" ou non, ne dépend pas de critères définis antérieurement mais des échanges entre les différents acteurs concernés, directement engagés dans le même contexte d'interaction. Ceci amène à considérer que les conventions ou traités internationaux peuvent s'avérer des instruments utiles de lutte contre le travail des enfants dans la cacao culture pour autant qu'ils ne servent que d'impulsion à l'action et que cette dernière soit ensuite définie par la réalité du terrain, elle-même définie par les populations locales. Sans cela, « *la définition du travail qui domine en occident implique [...] souvent un regard misérabiliste sur ces activités. Elle se double d'une conception du travail qui exclut les enfants* » (Invernizzi, *op.cit.*, p.164) ; ce qui conduit à des jugements rapides et simplificateurs. Dans ces situations, ce qui se voit trop vite dans une communauté comme de l'exploitation ou comme une activité marginale est, en fait, bien souvent organisé par des règles informelles partagées et constitue des stratégies adaptatives imaginaires qui répondent à des besoins particuliers pour les membres de cette communauté.

En résumé, le fait que la notion de "travail" n'ait été formellement définie dans les pays occidentaux qu'avec la création de la sociologie du travail pose problème ou devrait nous faire garder à l'esprit que cette définition et cette conception ne couvre pas d'autres réalités, étrangères à ce contexte historique et culturel. Il est donc nécessaire de nous décentrer et de prendre en compte l'expérience *in situ* des populations auxquelles l'on s'intéresse afin de déterminer en quoi leur expérience et leurs croyances font sens du travail des enfants dans la cacao culture.

II-2-2. Conception du travail et de l'enfance selon les organisations internationales

De la critique qui vient d'être formulée, il nous semble important de décrypter le contenu des divers traités, conventions et accords internationaux afin de comprendre la définition qu'ils donnent des termes de "travail" et d'"enfant". Ceci nous paraît incontournable dans la mesure où la majorité des actions entreprises dans les pays en développement et concernant des

situations de travail mettant en présence des enfants, le sont en référence à ces textes. Il est donc indispensable de voir comment ces textes définissent ces termes et quelles implications ces manières de définir une réalité ont dans la pratique de la lutte contre le travail des enfants dans la cacao-culture.

En ce qui concerne le travail, l'UNICEF (1996) propose une distinction entre "travail acceptable" et "travail intolérable", comme deux extrêmes d'un long continuum. « *A une extrémité de cette ligne, le travail est bénéfique, renforçant ou favorisant le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant sans compromettre sa scolarité, ses loisirs et son repos. A l'autre extrémité, il est manifestement destructeur ou synonyme d'exploitation. Entre ces deux pôles, on trouve de vastes zones d'activités avec un travail qui ne nuit pas forcément au développement de l'enfant* » (p.25).

Les formes de travail étant variées, l'UNICEF (*idem*) a développé, il y a une dizaine d'années, plusieurs indicateurs utilisés pour délimiter le caractère abusif ou non du travail. Un travail est ainsi qualifié d'intolérable s'il implique : un travail à plein temps à un âge trop précoce ; trop d'heures consacrées au travail ; des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives ; un travail et une vie dans la rue, dans des conditions peu salubres et dangereuses ; une rémunération insuffisante ; l'imposition d'une responsabilité excessive ; un emploi qui entrave l'accès à l'éducation ; les atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, comme l'esclavage ou la servitude et l'exploitation sexuelle ; un travail qui ne facilite pas l'épanouissement social et psychologique complet. Ces indicateurs, pour être opérationnels, requièrent un engagement, une disponibilité et un temps conséquents vu qu'ils demandent à être définis précisément pour chaque contexte.

En effet, on ne voit pas exactement ce que recouvre l'expression « un âge trop précoce ». S'agit-il de 5 ans, de 10 ans ou de 15 ans ? Ou encore ce que signifie l'expression « trop d'heures de travail ». S'agit-il de deux heures de travail quotidien, de six heures, de dix heures ? En fonction de quoi ce travail est trop ? Qu'est-ce qu'une rémunération insuffisante ? Voici autant d'interrogations qui s'imposent à nous.

Pour ce qui est du terme "enfant", il s'agit selon l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) du 20 novembre 1989, de « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable* ». Par ailleurs, en ce qui concerne l'âge auquel les enfants peuvent accéder au travail, la Convention n°138 de l'OIT sur « l'âge minimum d'admission à l'emploi » de 1973 spécifie que la limite inférieure d'âge pour accéder à l'emploi doit être de 15 ans et de 18 ans pour les travaux dangereux. Pour ce qui est des travaux légers, ils peuvent être confiés à des enfants dès l'âge de 12-13 ans. Ainsi, la norme de 15 ans est la référence la plus largement retenue lorsqu'il faut recenser le nombre d'enfants travaillant dans le monde³.

L'extrait suivant, issu du site Internet de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) donne une image claire de la perception qu'a l'occident du travail et de l'enfance, conception qu'il essaie encore de transposer dans les pays en développement au travers de projets et de principes directeurs : « *le travail des enfants, ce n'est pas des emplois pour les enfants. Le travail des enfants [...] est un abus de pouvoir. C'est une situation où des adultes exploitent pour leur profit personnel des enfants, êtres faibles, naïfs, innocents, vulnérables et exposés aux dangers* »⁴. Selon ces indicateurs, il y aurait actuellement, dans le monde, quelque 250 millions

³ Toutefois, une certaine marge de manœuvre est laissée à chaque pays ; ceci a pour conséquence que certaines sociétés ont tendance à protéger les enfants sur une période moins longue, rendant ainsi possible leur emploi plus rapidement.

⁴<http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/ratification/convention/index.htm>.

d'enfants, âgés de 5 à 14 ans, qui travaillent. La presque totalité de ces enfants se trouve dans les pays en développement, soit 32% en Afrique et la majorité (environ 50%) en Asie. Par ailleurs, 3/4 des enfants africains travaillent dans le cadre familial et ne font pas toujours partie des statistiques officielles (UNICEF, 2008).

Il s'agit là d'un point important qui nous conduit à critiquer les outils de mesure couramment utilisés par les institutions internationales dans le domaine du travail des enfants dans la cacao culture. Cette critique se fonde sur le fait que tout outil, aussi scientifique ou objectif qu'il puisse paraître, n'est pas développé dans un vide complet mais naît dans une civilisation donnée, à un moment historique donné et, en cela, porte en lui les normes et les valeurs de la société qui la produit. Ceci a des implications dans son application.

II-2-3. Déconstruction et critique du travail des enfants

Comme sus-évoqué, il est extrêmement difficile d'obtenir des chiffres précis en ce qui concerne la population infantile impliquée dans une activité quelconque et, encore plus de fixer un seuil de tolérance à cette implication. Cette constatation s'explique surtout par le fait que les termes employés – qu'il s'agisse de "travail" ou d'"enfant" – ne sont pas compris et vécus de la même façon que l'on se trouve dans un pays occidental ou dans un pays africain comme la Côte d'Ivoire. Pourtant, les divers recensements effectués prennent toujours pour base les critères développés dans les pays occidentaux pour quantifier une activité enracinée dans la culture. Ainsi, il nous semble que même si nous avons des chiffres exacts, cela ne suffirait pas à nous donner une idée précise de ce qu'est le travail des enfants. En effet, les termes et critères employés pour quantifier le travail des enfants sont porteurs de tout un ensemble de normes et de valeurs issues de l'Occident qui ne s'appliquent pas forcément à la réalité des enfants en Côte d'Ivoire ou qui en biaisent sa perception. Cela, bien que les conventions et traités internationaux qui servent de base à la définition du travail des enfants soient censés, par l'utilisation du terme même d'"enfant", s'appliquer à tout pays, il faut prendre garde de faire la différence entre l'"enfant", comme être biologique effectivement présent partout sur le globe, et l'"enfance", comme ensemble idéologique historiquement et géographiquement situé. Dans le cas des lois et conventions susmentionnés, il s'agit de la deuxième acception ; elle n'est donc pas neutre.

En effet, si « *le principe fondamental des droits contemporains et de la pensée du bien-être est que la réglementation de la vie de l'enfant devrait accorder la priorité à l'enfance sans soucis* » (James & Prout, 1990, p.185), cela n'a pas toujours été le cas. Selon Ariès (1960), premier historien à s'être intéressé à l'évolution du concept d'"enfance" en tant que construction sociale, « *dans la société médiévale, l'idée d'enfance n'existait pas ; cela ne veut pas dire que les enfants ont été négligés, abandonnés ou méprisés. L'idée de l'enfance ne doit pas être confondue avec une affection pour les enfants ; elle correspond à une prise de conscience de la nature particulière de l'enfance, nature particulière qui distingue l'enfant de l'adulte, même du jeune adulte* » (p.128). L'enfant n'était alors perçu que comme un adulte miniature. L'enfance en tant qu'étape singulière de la vie devant être protégée, n'existait même pas en tant qu'idée et encore moins en tant que réalité vécue.

Par simplification, l'émergence de la conception occidentale moderne de l'enfance en tant que période séparée de la vie adulte ayant des caractéristiques et des besoins propres, est liée à la percée des concepts bourgeois de "famille", "privé" et "individualité" entre le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle (Balagopalan, 2002). L'Occident est en fait tout d'abord passé d'une perception de l'enfant comme mini-adulte, à une image de l'enfant comme représentant de la grâce divine, comme incarnation de l'innocence et de la jeunesse pendant la période romantique et encore

comme force de travail lors des débuts de l'industrialisation. Cette conception de l'enfant progressa de pair avec l'idée de famille qui, au départ, n'impliquait que le partage de liens sanguins. Le concept de famille s'appliquait d'ailleurs beaucoup plus largement qu'aujourd'hui puisqu'il était de coutume de ne pas garder ses propres enfants chez soi pour les éduquer mais de les confier à d'autres familles – dont on recevait alors les enfants – dans le but de leur inculquer de meilleures manières (Ariès, *op.cit.*). Par la suite, le 16^{ème} siècle amena l'idée que les enfants étaient des êtres à "cajoler", présents pour distraire et amuser leurs parents (Ariès, *op.cit.*), avant que le 17^{ème} siècle n'impose l'idée, par le biais des moralistes et des pédagogues, que les parents ont des devoirs envers leurs enfants, parmi lesquels celui de les éduquer formellement. Enfin, avec l'industrialisation, les enfants devinrent des forces de travail avant d'être renvoyés vers l'école avec l'introduction de l'école obligatoire au 19^{ème} siècle. Cette obligation d'aller à l'école a eu un impact important sur la conception de l'enfance en Occident dans la mesure où elle a prolongé l'enfance jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, empêchant ainsi, une utilisation plus précoce des enfants dans le monde du travail, comme c'était le cas auparavant. Il est donc possible de démontrer avec James et Prout (*op.cit.*) que « *les nombreuses perceptions de l'enfance qui ont été produites au cours des 200 dernières années, [...] ont répondu aux défis sociaux, économiques, religieux et politiques de leurs époques respectives* » (p.36). Ce ne sont donc que certaines conditions principalement socioéconomiques telles que la progression de l'intimité familiale par l'apparition puis le renforcement de la sphère privée, et l'accroissement des moyens économiques, rendu possible par les progrès industriels et technologiques qui permirent à cette vision de l'enfance – comme période privilégiée de la vie caractérisée par le repos, le jeu et l'insouciance – de s'enraciner dans les consciences. Par ailleurs, c'est en grande partie pour des raisons de mise en œuvre de politiques publiques que, au fur et à mesure de l'histoire, une seule conception de l'enfance finit par être retenue, au détriment des multiples formes effectivement pratiquées.

Cette histoire occidentale explique que l'enfance ne sera, dans les faits, ni décrite ni vécue de la même façon que l'on se trouve dans un pays ou dans un autre. Dans deux lieux géographiques différents, l'enfance ne commencera pas au même âge, ne comportera pas les mêmes étapes et ne se terminera pas non plus en même temps. Par exemple, il sera schématiquement attendu des enfants en Occident qu'ils restent longtemps sous la protection de leurs parents, qu'ils consacrent la majorité de leur temps à jouer, pour ne sortir du cadre protecteur de la maison que vers l'âge de 6 ans pour entrer à l'école où ils resteront jusqu'à la fin de leurs études secondaires, soit quelque part vers la fin de l'adolescence située aux alentours de 18-19 ans. Par contre, les enfants africains en général et ivoiriens en particulier prendront vite l'habitude de participer aux tâches domestiques et familiales, de circuler de façon autonome dans le village et, pour certains, iront eux-aussi à l'école formelle entre l'âge de 6 et 15 ans. Ainsi, si la conception occidentale de l'enfance ne ménage aucune place au travail dans la vie de l'enfant, il en va très différemment en Afrique où les enfants sont censés travailler pour la famille dans les tâches ménagères telles que balayer la maison, puiser de l'eau, porter du bois de chauffage, faire la vaisselle, préparer le repas, et prendre soin des plus jeunes frères et sœurs. Ils travaillent également dans les activités génératrices de revenus de la famille, y compris l'agriculture, la pêche, l'élevage du bétail, l'exploitation minière et le commerce. Ils sont appelés à travailler après l'école, le week-end, et pendant les vacances (Mull & Elkins, 2002). Ce fait n'est pas seulement considérée comme acceptable, mais comme une partie importante de la socialisation des enfants afin qu'ils deviennent des adultes responsables et travailleurs.

S'il nous a paru important d'affirmer ces différences en termes de compréhension et de vécu de l'enfance dans différentes parties du monde, c'est parce que le fait de prendre pour acquis les

critères et les outils de mesure internationaux, sans voir qu'ils sont issus d'un contexte historique et culturelle et géographique particulier et donc empreints de valeurs spécifiques, a pour effet de jeter le voile sur d'autres réalités. Ces dernières, différentes, auraient alors tendance à être négligées parce que ne collant pas aux standards occidentaux. Ainsi, il faudrait garder à l'esprit selon James et Prout (*op.cit.*) que « *les technologies de la connaissance ont conduit de plus en plus à l'imposition d'un type particulier de conceptualisation occidentale de l'enfance pour tous les enfants, ce qui dissimule efficacement le fait que l'institution de l'enfance est une construction sociale* » (p.9). Non seulement ces mécanismes abrogent la reconnaissance de toute diversité, mais plus grave, ils la stigmatisent puisque « *dans le tiers monde ils ont eu pour effet de rendre beaucoup plus déviantes ou criminelles beaucoup d'activités quotidiennes des enfants* » (James & Prout, *op.cit.*, p.3). Ce faisant, plutôt que de protéger les enfants qu'elles disent "être abusés", ces lois ont au contraire pour effet de criminaliser leurs pratiques. En outre, le fait de condamner le travail des enfants dans la cacao-culture qui représente une valeur d'entraide familiale et de solidarité communautaire, revient pour les pays occidentaux à réaffirmer la primauté du modèle qu'ils exportent. Ils s'abstiennent ainsi de remettre en question les causes à l'origine du développement d'une telle pratique dans un milieu donné.

Par ailleurs, si le travail des enfants existe depuis toujours en Afrique, il n'a pas pour autant toujours été perçu comme un "problème" du côté de l'Occident, il n'a pas toujours requis d'intervention, de mesures répressives ou l'élaboration de lois pour y mettre fin. Comme le souligne Bass (2004), « *les enfants ont travaillé dans les plantations pendant des décennies sans préavis de la part du monde extérieur, mais il a suffi seulement que la British Broadcasting Corporation diffuse un documentaire sur eux pour que se présente un groupe international chargé des droits de l'homme pour résoudre le problème* » (p.10).

Pour revenir au travail des enfants dans la cacao-culture en Côte d'Ivoire, il en va exactement de même. Si cette pratique date du début des indépendances dans les années 1960, avec l'expansion des exploitations agricoles dans les zones forestières, où un ivoirien actif sur deux devient producteur, avec l'appui d'une main-d'œuvre familiale, celle-ci ne semble poser problème que vers la fin des années 1990. A cette période, de nombreux rapports dénonçant d'éventuelles pratiques de formes abusives de travail des enfants dans la cacao culture en Côte d'Ivoire sont publiés tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Ces deux cas de figure que nous venons d'exposer montrent que le travail des enfants ne devient un problème social que lorsque les chercheurs, les décideurs et les médias commencent à le voir comme tel. De cette manière, il est socialement construit comme une situation inacceptable. Il s'agit là d'un point important car il souligne, encore une fois que, qu'il soit question de l'"enfance" ou du "travail", une réalité ne devient problématique que si elle est construite comme telle par un groupe qui a des intérêts dans cette définition de la situation.

Ainsi, au terme de cette analyse, il nous paraît opportun d'insister sur le fait que l'enfance est un phénomène construit, fonction du contexte social et culturel dans lequel il est considéré. Nous ne saurions, par conséquent, nous contenter d'une lecture extérieure à l'aide d'indicateurs porteurs de normes et de valeurs spécifiques, créant une image-filtre, différente de la réalité que nous observons et, donc, la masquant ou la déformant. De plus, en ce qui concerne le travail des enfants dans la cacao-culture, il ne s'agit pas de le considérer de façon abstraite, mais de le remettre, lui-aussi dans son contexte d'observation car sa perception dépend très largement de la situation socioculturelle de la société considérée. Il importe donc de toujours situer l'objet que nous analysons et de ne pas porter sur lui un jugement extérieur mais de nous atteler à le comprendre de "l'intérieur".

CONCLUSION

Notre démarche nous aura permis de comprendre les mécanismes sociaux et familiaux à l'œuvre dans les communautés rurales ivoiriennes en matière de travail des enfants. Ces dernières nourrissent une vision de l'enfance et du travail assez étrangère à celle que connaît l'Occident. Les interventions des organisations internationales contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire ne vont donc pas sans une transposition des valeurs importées au contexte local. Ceci constitue un obstacle dans la compréhension des références et manières de faire locales. Pour ces organisations, le travail des enfants doit être combattu puisqu'il contrevient au principal article de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, lequel prescrit que l'intérêt suprême de l'enfant doit être assuré. Cette perception est imprégnée de normes et de valeurs occidentales associant l'enfance à une période d'insouciance et de protection, incompatible avec le monde du travail. Ceci n'est pas le cas dans les communautés rurales ivoiriennes où les valeurs d'entraide familiale et de socialisation informelle amènent les enfants à participer très tôt au travail de leurs parents. Il serait bien plus intéressant de tenter de comprendre les différentes motivations et justifications en présence plutôt que de vouloir à tout prix fixer une seule et unique interprétation au travail des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- Andreani, J.-C. & Conchon, F. (2005), *Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing*, ESCP-EAP, Paris, INSEMMA.
- Alexandre-Bidon, A. & Lett, D. (1998), *Les enfants au Moyen-âge, V^{ème}- XV^{ème} siècles*, Coll. « La vie quotidienne », Paris, Hachette.
- Ariès, P. (1960), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon.
- Bahri, A. & Gendreau, F. (2000), *Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain*, Paris, IRD/ICCRED.
- Balagopalan, S. (2002), "Constructing indigenous childhoods. Colonialism, vocational education and the working child", *Childhood*, London, Sage Publications, Vol.9, n°1, pp.19-34.
- Bardin, L. (1998), *L'analyse de contenu*, 9^{ème} Edition, Paris, PUF.
- Bass, L.-E. (2004), *Child labor in Sub-Saharan Africa*, Boulder, CO and London, Lynne Rienner.
- Bonnet, M. (1998), *Regard sur les enfants travailleurs : la mise au travail des enfants dans le monde contemporain, analyse et études de cas*, Paris, Michel – Lausanne, Page deux.
- Bourdillon, M. (2009), "Enfants et travail : examen des conceptions et débats actuels", in *Contre le travail des enfants ? Alternatives sud*, Vol.16, n°1, pp.37-69.
- Derrien, J.-M. (2008), *Le travail des enfants en question (s) ?* Paris, L'Harmattan.
- Durand, J.-P. & Weil, R. (2006), *Sociologie contemporaine*, 3^{ème} Edition revue et augmentée, Paris, Vigot.
- Durkheim, E. (1989), *Education et sociologie*, Paris, PUF.
- Friedmann, G. (1961), *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin.
- Herrera, R. (2007), *Les enfants travailleurs au cœur du système mondial capitaliste*, Conférence de l'Institute of social studies, la Haye, Pays-Bas.
- Invernizzi, A. (2001), *La vie quotidienne des enfants travailleurs. Stratégies de la survie et socialisation dans les rues de Lima*, Paris, L'Harmattan.

- Invernizzi, A. (2003), "Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés ?", in *Déviance et société*, Vol.27, pp.259-281.
- James, A. & Prout, A. (1990), *Constructing and reconstructing childhood. Contemporary issues in the sociological study of childhood*, New York, The Falmer Press.
- Leroy, A. (2009), "Contre le travail des enfants ? Présupposé à débattre", in *Contre le travail des enfants ? Alternatives Sud*, Vol.16, n°1, pp.7-34.
- Manghardt, F. (2006), *Les enfants pêcheurs au Ghana : travail traditionnel ou exploitation ?* Coll. Etudes africaines, Paris, L'Harmattan.
- Manier, B. (2003), *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris : La Découverte, « Repères n° 265 ».
- Mull, D. & Elkins, K. (2002), *Planning Intervention Strategies for Child Laborers in Ghana*, Prepared for United States Agency for International Development (USAID), Africa Bureau.
- Niamké, J.-L. (2006), *Représentations sociales du travail des enfants dans les exploitations familiales ivoiriennes : Etude du cas des exploitations cacaoyères dans la sous-préfecture d'Oumé*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan, Université de Cocody.
- Niamké, J.-L. (2008), *Logiques de développement et problématique de l'utilisation des enfants dans les exploitations familiales en Côte d'Ivoire : besoin de main-d'œuvre ou devoir de socialisation ? Etude du cas des exploitations familiales dans la sous-préfecture d'Oumé*, Mémoire de DEA, Abidjan, Université de Cocody.
- Niamké, J.-L. (2013), *Logiques de développement et problématique de l'utilisation des enfants dans les exploitations familiales en Côte d'Ivoire : Etude du cas des exploitations cacaoyères familiales dans la sous-préfecture d'Oumé*, Thèse de Doctorat Unique de Sociologie Rurale, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.
- Niamké, J.-L. (2015), "Analyse des approches internationales de lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire", in *Kasa Bya Kassa*, n°29, pp.237-253.
- Niamké, J.-L. (2016), "Travail des enfants dans les exploitations familiales en Côte d'Ivoire : besoin de socialisation ou exploitation économique ?", in *Le Journal des Sciences Sociales – GIDIS*, n°14, pp.111 à 119.
- PPSSTE (2007), *Enquête initiale de diagnostic à Agnibilekrou, Tiassalé et Soubré*, Rapport définitif.
- Schlemmer, B. (1996), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétariat*, ORSTOM, Paris : Editions Karthala.
- UNICEF (1996), *Consultation technique régionale sur l'exploitation du travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : actes de la consultation*, Abidjan, OIT/UNICEF.
- UNICEF (2008), *La situation des enfants en Afrique 2008 : La survie de l'enfant*, New York, UNICEF House.